

DÉCONFINEMENT en 4 ÉTAPES

ÉTAPE 1

Lundi 3 MAI	Les attestations de déplacement seront supprimées.
	Les déplacements inter-régionaux seront autorisés.
	Le couvre-feu sera maintenu de 19h à 6h.
	Le télétravail sera maintenu.
	Les commerces resteront fermés.
	Les lycéens reprendront les cours en demi-jauge. Les collégiens reprendront les cours en présentiel.

ÉTAPE 2

Mercredi 19 MAI	Le couvre-feu sera repoussé à 21h.
	Le télétravail sera maintenu.
	Les rassemblements de plus de 10 personnes seront interdits (au lieu de plus de 6 personnes jusque-là).
	Pourront rouvrir : les commerces, les terrasses (avec un maximum de 6 personnes par table), les musées, les monuments, les salles de cinémas et les théâtres avec des jauges limitées (800 personnes assises en intérieur, 1000 en extérieur).
	Les établissements sportifs couverts et de plein air pourront accueillir des spectateurs (800 personnes en intérieur, 1000 en extérieur).
	Les activités sportives dans les lieux couverts et de plein air reprendront avec des protocoles adaptés.

ÉTAPE 3

Mercredi 9 JUIN	Le couvre-feu sera repoussé à 23h.
	Le télétravail sera assoupli, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.
	Les cafés et restaurants pourront accueillir leurs clients en intérieur avec une limite de 6 personnes par table.
	Les lieux de culture et les établissements sportifs pourront accueillir jusqu'à 5000 personnes avec le pass sanitaire.
	Les salles de sport pourront rouvrir. La pratique de sports de contact pourra reprendre en plein air, celle de sports sans contact sera possible en intérieur.
	Les touristes pourront être accueillis (avec le pass sanitaire).

ÉTAPE 4

Mercredi 30 JUIN	Il n'y aura plus de couvre-feu et ce sera la fin des limites de jauge dans les lieux recevant du public (selon la situation sanitaire locale).
	Il sera possible de participer à un événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (avec le pass sanitaire).
	Les discothèques resteront fermées.

Une adaptation possible selon les territoires

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circule trop :

- taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants ;
- augmentation brutale du taux ;
- risque de saturation des services de réanimation.